

## VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Code des Ports Maritimes ;
- Le Code des Transports ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 009-697/11/CC du 21 octobre 2011 portant organisation des Conseils Portuaires ;
- L'arrêté n° 12/133/CC du 30 mai 2012, portant nomination du Conseil Portuaire du Vieux Port de Marseille ;
- L'arrêté n° 13/346/CC du 31 octobre 2013 portant nomination d'un nouveau conseiller portuaire ;
- L'élection de Monsieur Guy TEISSIER en qualité de Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, le 7 avril 2014 ;
- La délibération n° 009-072/14/CC du 28 avril 2014, donnant délégations du Conseil de Communauté au Président ;
- L'arrêté n° 14/800/CC du 7 novembre 2014, modifiant l'arrêté n°12/133/CC ;
- L'arrêté n° 15/250/CC du 30 Juillet 2015, modifiant l'arrêté n° 14/800/CC.

### SIÈGE INSTITUTIONNEL

LE PHARO<  
58, BD. CHARLES-LIVON  
13007 MARSEILLE

### PRÉSIDENCE ET

SERVICES  
ADMINISTRATIFS

LES DOCKS<  
ATRIUM 10.7  
10, PL. DE LA JOLIETTE  
13002 MARSEILLE

### TELEPHONE

04 91 99 99 00

### TELECOPIE

04 91 99 99 01

## CONSIDÉRANT

- Que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole assure la mission de gestion des ports de Plaisance,
- Que des modifications doivent intervenir dans la liste des Conseillers Portuaires, mentionnés dans l'arrêté n° 15/250/CC du 30 Juillet 2015, portant nomination du conseil portuaire du Vieux Port de Marseille

**Reçu au Contrôle de légalité le 4 Décembre 2015**

> POUR TOUTE CORRESPONDANCE : COMMUNAUTÉ URBAINE – MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLÉ – BP 48014 – 13567 MARSEILLE CEDEX 02

## ARRETE

### Article 1 :

Est modifié comme suit l'article 1 de l'arrêté n° 15/250/CC du 30 Juillet 2015 :  
Sont désignés membres du Conseil Portuaire du Vieux Port de Marseille :

#### 1. Représentants de la Communauté Urbaine :

1.1 – Président de la Communauté Urbaine ou son représentant : Monsieur Claude PICCIRILLO

1.2 – Membres appartenant au Service du Port du Vieux Port :

Titulaire : Monsieur Loïc KERDUEL, Maître de Port

Suppléante : Madame Carole PANTAZIS, Régisseur

#### 2. Représentants des Concessionnaires (Délégués) :

Titulaire : Monsieur Bernard FLORY (DSP1 – Cercle Nautique et Touristique du Lacydon),

Raymond LAMBERTI (DSP2 – Société Nautique de Marseille),

Suppléant : Monsieur Christian ALLEMAND (DSP1 – Cercle Nautique et Touristique du Lacydon).

Représentant du personnel des Délégués :

Titulaire : Monsieur Pascal MAGUERES

#### 3. Représentants des Usagers :

3.1 – Représentants des Navigateurs de Plaisance :

Titulaires : Monsieur Christian CERESO (Nautic Club du Vieux Port), Monsieur Jean-Marie MOUREN (SNPPP), Monsieur Alain RAVOT (UNP)

Suppléants : Monsieur Pascal PASSARO (UNCD), Monsieur Dominique DI LEONARDO (APPSJ),  
**Monsieur Louis QUADRI (GPPP).**

3.2 – Représentants des Services Nautiques, Construction, Réparation et des Associations Sportives et Touristiques liées à la Plaisance :

Titulaires : Monsieur Jean-Michel ICARD (Icard Maritime), Monsieur Philippe CHEVALIER (Chambre Syndicale du Nautisme – Société Blue Touch), Monsieur Michel LAMBERTI (FSN13)

Suppléants : Monsieur Eric NOTIN (Rowing Club), Monsieur Guy DAHER (Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance), Monsieur Philippe THOME (Association Boud'Mer)

3.3 – Représentants des Pêcheurs :

Titulaire : Monsieur Thierry GELLI (CRPMEM)

Suppléant : Monsieur Louis SPERDUTO (CRPMEM).

#### 4. Représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence

Titulaire : Monsieur Jean-François SUHAS

Suppléant : Monsieur Christian GROS

**5. Représentants de la Commune de Marseille :**

Titulaire : Monsieur Paul Jean CRISTOFARI

Suppléante : Monsieur Christian COUTON

**6. Représentants du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône :**

Titulaire : Madame Solange BIAGGI

Suppléante : Madame Laure Agnès CARADEC.

**Article 2 :**

Les autres articles de l'arrêté n° 15/250/CC restent inchangés.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté Urbaine Marseille Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 4 décembre 2015

**Le Président,**

**Signé : Guy TEISSIER**